

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 27 (1889)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Les cygnes de Montbenon  
**Autor:** L.M..  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-190948>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### CAUSERIES DU CONTEUR

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### Les cygnes de Montbenon.

On nous engage depuis longtemps déjà, à solliciter la grâce des deux beaux cygne placés dans l'étroite pièce d'eau où la grotte de Montbenon baigne ses pics rustiques. La pitié des promeneurs s'est surtout émue pendant les derniers froids, où les glaçons venaient encore restreindre le peu d'espace qui leur est laissé.

Nous avons été les premiers à réclamer, pour ce petit étang, des poissons ou quelques volatiles, afin de l'animer un peu. On y a mis dès lors de jolis canards qui barbotent et s'y prélassent à la grande joie des bébés ; c'est très bien. Mais des cygnes !... Est-ce que des bêtes de cette taille et qui ont tant de force à dépenser, qui sentent constamment le besoin de se livrer à leurs ébats, peuvent vivre contents et heureux dans une flaque d'eau ?...

Non, cette idée réprouve le sort qui leur est fait et réclame instamment leur liberté. Oui, la liberté que donne un spacieux horizon, un ciel inondé de lumière, et les grandes nappes d'eau ; la liberté qu'il faut aux cygnes, à ces beaux nageurs, qui se balancent avec majesté sur les flots, d'Ouchy à Evian et de Genève à Villeneuve.

Le cygne au col superbe, à l'allure noble et douce, au plumage éclatant de blancheur, a pour lui la grâce et la beauté. Il aime à se mirer dans les grandes eau : le peut-il dans une mare ?...

« Cet oiseau, dit Buffon, n'est pas du nombre de ces esclaves que nous puissions contraindre ou renfermer ; libre sur nos eaux, il n'y séjourne, ne s'y établit qu'en y jouissant d'assez d'indépendance pour exclure tout sentiment de servitude et de captivité. Il veut à son gré parcourir les eaux, débarquer au rivage, s'éloigner au large ou venir, longeant la rive, s'abriter sous les bords, se cacher sous les joncs, s'enfoncer sous les anses les plus écartées ; puis, quittant sa solitude, revenir à la société et jouir du plaisir qu'il paraît goûter en s'appro-

chant de l'homme, pourvu qu'il trouve en nous ses hôtes et ses amis, et non ses maîtres et ses tyrans. »

Ce serait donc une grosse erreur de croire que le factice arrangement des pierres moussues de la grotte, et le caquetage des bonnes d'enfants, fassent le bonheur des cygnes de Montbenon. Leurs mouvements gênés, leurs regards inquiets et mélancoliques le disent assez éloquemment.

O vous qui en avez le pouvoir et tenez en vos mains le sort des deux intéressants esclaves dont nous plaçons aujourd'hui la cause, rendez-les au Léman, leur véritable domaine, rendez-leur la liberté, et il vous en sera tenu compte... aux prochaines élections !

L. M.

### Curieuses remarques sur le louis d'or.

L'Établissement national de la Monnaie, en France, est sur le point de procéder à une bien singulière opération. À l'aide d'un crédit de 150,000 francs qui vient d'être voté par le Parlement, elle va réparer pour environ cent millions de pièces de 20 francs en or.

L'opération qu'on désigne par ce mot consiste à retirer les pièces de la circulation, à les refondre et à leur restituer les matières perdues.

La pièce d'or, dit l'avare, est plate et faite pour s'empiler. Elle est ronde, dit le prodigue, et faite pour rouler. En fait, elle roule bien plus qu'elle ne s'empile, car les avares d'aujourd'hui n'enferment plus leurs trésors en des vastes coffres-forts bien clos : tout au contraire, il les font circuler par le monde, sous forme de prêt usuraire, par exemple, et l'or ne rentre en leurs caisses avides que pour en repartir aussitôt à la recherche de nouveaux profits.

Quant au prodigue, l'or ne lui tient pas aux doigts ; il faut qu'il le répande. Un louis, qu'est-ce que cela ? Pour un ménage pauvre, la vie de bien des jours ; pour lui, de quoi satisfaire le caprice d'un instant. Et c'est si vrai

que, dans un certain monde, « le monde où l'on s'amuse », le louis est considéré comme monnaie courante.

Le viveur, le joueur ne disent pas : Mille francs ; ils disent : Cinquante louis. Au contraire, l'homme du peuple, le travailleur, qui peine durement pour gagner le pain quotidien, ne dit pas : J'ai un louis ; il dit : J'ai vingt francs. C'est que, pour lui, la quantité de bonheur enfermée dans le disque étroit du précieux jaunet se subdivise en une foule de petits bonheurs à bon marché dont chacun sera payé par l'humble piécette blanche.

Quoi qu'il en soit, sorti d'une caisse opulente ou d'une modeste escarcelle, le louis, une fois rendu à la lumière du jour, commence ses pérégrinations. Il va d'une main dans l'autre, traverse d'innombrables porte-monnaie, séjourne en un nombre infini de tiroirs, repart, revient, tantôt s'émiettant sur sa route en menue monnaie de billon ou d'argent, tantôt ne frayant qu'avec ses pareils, balloté dans la sacoche du garçon de recettes, jeté à la volée sur la table de jeu des grands cercles, ou coulant par larges cascades des longs sacs de toile bise où l'entassent le riche banquier et le gros négociant.

Dans tous ses voyages cependant, il perd lentement, aux contacts sans nombre qu'il subit sur le chemin, un peu de la précieuse matière dont il est formé : perte à peine sensible à la vérité, mais qui à la longue devient appréciable.

Pour qui le donne ou le reçoit, c'est toujours le louis d'une valeur nominale de vingt francs ; mais ce n'est plus l'honnête pièce d'or au diamètre de 21 millimètres, pesant exactement 6 gr. 451 qu'a créé la loi et que chacun accepte pour telle les yeux fermés. Sans que personne soit responsable de cette infinitésimale falsification ou en profite, ce n'est déjà plus qu'un faux louis. C'est alors que l'Hôtel-des-Monnaies le ressaisit et le régénère en lui restituant par la refonte sa valeur première.

On jugera de l'utilité d'une telle